

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 3 juillet de l'An Deux Mille Vingt-cinq à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

François GUET, Corine PÉRON, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Katell CHANTREAU, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, Gildas HÉMERY, Philippe LE MOIGNE, André GUILLEMOT, Bertrand POULMARC'H, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Françoise PENCALET, O DELBOT.

Pouvoirs : Marie-Pierre BARIOU, pouvoirs à Sébastien THOMAS
Christelle DRÉANO, pouvoirs à Dominique TILLIER
Christine TANGUY, pouvoirs à Sylvie VIGOUROUX-BUREL
Frédéric LE LANN, pouvoirs à André GUILLEMOT

Excusée : Isabelle CLÉMENT

Secrétaire de séance : Marc RAHER.

PROJET DE DELIBERATION N° DEA-25-07-02

OBJET : Convention pour la réception et le traitement des matières de vidange à l'usine de dépollution de la STEP du Corniguel à Quimper

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu les statuts de Douarnenez communauté ;

Lors des travaux de réhabilitation de génie civil de la STEP de Poulic An Aod à Douarnenez, les dépotages de boues, matières de vidange et de curage ne seront plus possibles. Les camions hydrocureurs de la régie assainissement devront poursuivre leur mission de service public. Pour se faire, le dépotage aura lieu à la station d'épuration du Corniguel à Quimper. Cette station d'épuration est la propriété de Quimper Bretagne Occidentale et est gérée par délégation par l'entreprise privée SAUR.

Une convention a été rédigée afin d'acter les conditions techniques et financières des transferts.

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 02 juin 2025,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 juin 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer la convention, ainsi que ses éventuels avenants, pour la réception et le traitement des matières de vidange à l'usine de dépollution du Corniguel (Quimper).

Fait et délibéré le 3 juillet 2025.

**La Présidente,
Jocelyne POITEVIN**



**Le secrétaire,
Marc RAHER**

